



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00652311-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

**Secrétaire :** Mme Julie CHETTOUH

**Étaient absents :** M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 27 - Congrès - Attribution de subventions - 2ème répartition au titre de l'année 2021

**Congrès**  
**Attribution de subventions**  
**Deuxième répartition au titre de l'année 2021**

**Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 1	10/06/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions à une association privée et à une demande universitaire dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

**Colloque universitaire organisé par un laboratoire universitaire :**

- **600 € pour CRJFC (Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté)** qui organise les 16 et 17 septembre 2021 le colloque "ENVISANTÉ - La place de la société civile dans la protection juridique de l'environnement et de la santé". 30 intervenants, professionnels (avocats) et universitaires viendront à Besançon, dont 1 Canadien, deux Suisses, une Thaïlandaise et un Vietnamien. Le colloque répond aux canons académiques de l'exercice en droit, avec des communications scientifiques, mais également l'organisation d'une table ronde, destinées à favoriser les échanges et l'analyse des retours d'expérience. Le public visé est mixte. Ce colloque s'adresse aussi bien aux étudiants en droit qui doivent être sensibilisés à cette thématique de l'environnement et de la santé, véritable enjeu sociétal, mais également aux professionnels judiciaires et parajudiciaires, qui ont à intervenir dans les contentieux qui opposent les groupements de la société civile, aux États, aux groupes industriels. Les communications, et les débats, feront l'objet d'une publication, démarche quasi-systématique au CRJFC. Les porteurs du projet envisagent, par ailleurs, de rendre possible la captation vidéo de la manifestation (streaming et/ou podcast). 30 participants sont attendus à l'université pour ces journées. Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international s'élève à 12 610 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 600 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0089052.10036.

**Congrès/colloques privés organisés par une association privée :**

- **2 000 € pour PlaJe (Plateforme Jeune public Bourgogne Franche-Comté)** qui organise les 13 et 14 octobre 2021 « Coup de projecteur 2021 - rencontre avec la création jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté ».

La Plateforme Jeune Public Bourgogne-Franche-Comté est un collectif de lieux et d'artistes qui défendent la création et l'éducation artistique pour le jeune public. La PlaJe est née suite à la mise en place, par le Ministère de la culture et l'association nationale Scènes d'enfances Assitej France, de la dynamique de la Belle saison et de ses plans nationaux de financements. Chaque région a créé sa plate-forme et propose des actions, services, fonctionnements divers.

En Bourgogne-Franche-Comté, la PlaJe est un espace de réflexion autour des pratiques en direction du jeune public. Elle édite des fiches conseils, et construit des projets ambitieux comme AJT (auteur·e·s jeunesse en territoire) ou Coup de projecteur, dont l'édition fondatrice à Besançon a été saluée par l'ensemble du milieu professionnel.

En octobre 2020, grâce au soutien de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, afin de soutenir le secteur jeune public de la grande région face à la violence de la crise sanitaire naissante, la Plateforme jeune public Bourgogne-Franche-Comté a inventé et organisé Coup de projecteur, rencontre avec la création jeunesse régionale.

Coup de projecteur permet aux équipes artistiques et structures de programmation de la grande région de se rencontrer autour de la présentation d'un projet professionnel à différents niveaux de son avancement (lecture, présentation d'extraits, spectacle finalisé). Il s'agit de mettre en relation les professionnels de la création régionale et des lieux de diffusion, mais aussi les tutelles régionales, afin de favoriser les échanges professionnels et les développements de projets.

Malgré les contraintes de délais et de jauges, cette manifestation inédite s'est avérée être un succès, salué par les 19 équipes participantes comme par la centaine de spectateurs du milieu professionnel qui se sont rendus à Besançon.

En 2021, un grand nombre de projets ont continué à être invisibilisés et la pertinence d'une reprise de Coup de projecteur ne fait pas de doute. La question de la pérennisation de cet événement se pose même pour les années à venir, tant il s'avère fédérateur et structurant pour le secteur jeune public régional.

50 à 100 participants sont attendus à la Rodia et à la friche artistique pour ces journées (100 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 33 000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0089052.10036.

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces deux subventions pour un montant total de 2 600 € dans les conditions précisées dans le présent rapport.**

*M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

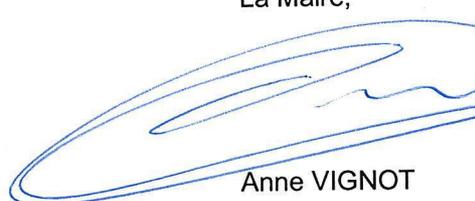
Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Pour extrait conforme,  
La Maire,

  
Anne VIGNOT

